

Présents : Nicolas Loustau-Chartez - Michèle Haensel - Monique Lapêtre - Pierre Patie - Manuel Hernandez- Romain Bouvier- Aurore Guebara - Maryline Hustaix - Yannick Klatka.

Excusés : Loïc Lunion - Jérôme Cappicot.

Secrétaire de séance : Monique Lapêtre.

Le secrétaire de mairie a participé à la séance jusqu'aux questions diverses.

1. Approbation du PV du 08/12/2022

Arrêté par le Conseil Municipal.

2. Voirie : renouvellement du marché à bon de commande

- ✓ La commune a choisi de participer à un groupement d'achats des mairies en ce qui concerne les travaux publics. Une délibération est prise ce jour, la convention collective sera centralisée par la commune d'Esquiule.
- ✓ Quelques conseillers vont faire le tour du village afin de déterminer les priorités pour cette année.

3. Commission de contrôle des listes électorales : renouvellement

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans.

Mmes Maryline Hustaix, représentant la commune, Cécile Penen, représentant l'administration, et Josette Pédelaborde, représentant le tribunal judiciaire se portent volontaires à leur propre succession.

4. Cybersécurité : convention avec l'APGL et la Fibre 64

Proposition de 4 logiciels gratuits suite à la formation reçue par notre secrétaire de mairie. Ce dispositif de protection contre la majorité des attaques est offert pendant une durée de 3 ans.

5. Lotissement : éclairage public, espaces verts, mobilier urbain

Reçue une proposition d'alimentation de la société Copland : la commande d'éclairage public va être passée.

Pour clôturer la demande de subventions du lotissement :

Une commission va se charger de faire des choix en allant sur site :

- mobilier :
 - ✓ quelques bancs
 - ✓ emplacements de parking
 - ✓ sur le terrain communal : égaliser le terrain + cages de foot + arbres
- végétalisation :
 - ✓ étude de deux devis

6. Engagement des dépenses avant le vote du budget 2023 (voirie, lotissement, passerelles...)

Pour payer de l'investissement avant le vote du budget (15 avril), il est nécessaire de prendre une délibération concernant les nouvelles dépenses d'investissement (montant des dépenses possible jusqu'à 50 000 euros : quart des dépenses d'investissement de l'année passée)

7. Questions diverses

- Ecole :
 - Demande de réfection du toit avec isolation sous réserve de l'obtention de subventions DETR ou subventions aux énergies renouvelables (projet « territoires énergie »)
 - Location reconduite du fait du départ du locataire actuel

- **Employé communal** : un entretien individuel annuel a été effectué afin
 - d'évaluer les performances et les compétences du salarié dans le poste qu'il occupe
 - de dresser un bilan de la période écoulée au regard des objectifs fixés
 - de définir des objectifs du salarié pour l'année suivante, tant au niveau collectif (équipe) qu'individuel (salarié).
- **Containers de verre et vêtements** :
 - Faire une dalle pour pouvoir nettoyer plus facilement tout autour
 - Blocs de béton à la place des déchets végétaux devant les serres de M. Hugues MORO
- **Presbytère** : signature du sous-seing privé effectuée
- **Voirie rue de la Barrière terminée**. Bilan : circulation croissante et ralentisseurs inefficaces. Le ralentisseur du 12 rue de la Barrière va être rehaussé et un projet d'aménagement des bas-côtés va être étudié.
- **Proposition de modification du temps de travail du secrétaire de mairie** : un temps plein est envisagé, avis favorable, en attendant l'avis rendu par le comité social territorial.
- **L'Estivade** voudrait présenter sa structure (la commission végétalisation du lotissement va les contacter : Louis Benoit 06 32 50 98 39)
- **Syndicat des gaves** : Les conseillers municipaux des communes d'Escout-Escou-Précilhon-Goes sont invités à une réunion pour synthétiser et étudier les problèmes de nos communes sur le plan risque inondation, l'étude étant à présent terminée.
- **Navette de la CCHB** : possibilité à partir de septembre 2023 : lignes en étoile centralisées à la gare. Si mise en place, Précilhon en bénéficierait : 4 passages/jour.
- **Repas des aînés du 4 mars 2023 à 12h au Foyer** : sont acceptés les conjoints n'ayant pas encore atteint 62 ans ainsi que les extérieurs, ces derniers assurant le règlement de leur repas le jour même.
- **Bar associatif : Kawathèque** : (le premier vendredi de chaque mois)
 - Vont être créés un terrain de pétanque et un quillet dans un coin du jardin du foyer
 - demande d'un placard
 - subvention exceptionnelle de départ de 300 euros



Information de l'Association

Le nouveau bar associatif précilhonnais LA KAWATHEQUE ouvre ses portes pour son inauguration le 3 Mars à 19h au foyer. Pour cette inauguration, nous aurons l'occasion de nous divertir avec des jeux de cartes et autres.

Tarifs : adhésion 2€, boissons 1€

(café, infusions, soda, sirop, bière, vin)

Pour nous aider à aménager ces moments conviviaux, nous lançons un appel à don de tasses à café, nappes, jeux.....